



# PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Mamoudzou, le 18 juillet 2022

## **Appel à projet relatif au fonds de coopération régionale (FCR) 2022 - Mayotte**

Le fonds de coopération régionale (FCR) a pour objectif de renforcer la coopération entre Mayotte et les pays voisins de l'Océan Indien.

Il permet de financer des projets favorisant un développement économique et social par une meilleure insertion du territoire dans son environnement régional et géographique.

Le présent appel à projet (FCR 2022-Mayotte) vise prioritairement des actions innovantes dans les domaines suivants :

- éducation ;
- santé ;
- économie ;
- jeunesse ;
- culture ;
- artisanat ;
- éco-tourisme ;
- énergie renouvelable ;
- connectivité numérique.

Toute personne morale (association, institution, etc) localisée à Mayotte pourrait solliciter une subvention FCR, qui, en complément d'autres dispositifs financiers, pourrait accompagner des projets à hauteur de 30 %.

Les demandes de subvention doivent être transmises :

- par voie électronique aux messageries suivantes :

[fcr@mayotte.gouv.fr](mailto:fcr@mayotte.gouv.fr) (avec copie) [benjamin.gerard@mayotte.gouv.fr](mailto:benjamin.gerard@mayotte.gouv.fr)

- par voie postale à l'adresse suivante :

Préfecture de Mayotte  
Secrétariat général pour les affaires régionales  
BP 676 – Avenue de la Préfecture  
97600 MAMOUZOU (MAYOTTE)  
(à l'attention du Chargé de mission-coopération régionale et développement international)

**La date limite de transmission des dossiers de subvention est fixée au 11 septembre 2022 à minuit (délai de rigueur)**

Vous trouverez, ci-joint :

- Un modèle de demande de subvention FCR 2022 Mayotte (format ODT et PDF) avec son annexe n°1 « *liste des pièces à joindre au dossier de subvention* »
- Une note relative aux règles financières d'éligibilité au FCR 2022 Mayotte

Le présent appel à projets est également consultable sur le site internet de la préfecture de Mayotte : **[www. Mayotte.gouv.fr](http://www.Mayotte.gouv.fr)**